Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF 04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-GJKY AS 350 B3 Ecureuil rouge et blanc
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIENS/ GROUPEMENT PASTORALE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
21/06/18	Parking Gondoins	Cabane Bergé Jas des Pierre	1			
21/06/18	Parking Gondoins	Refuge du Tourrond	10		1	
21/06/18	Parking Villar Loubière	Refuge des souffles	5		1	
21/06/18	Parking la Chapelle en Valgaudmar	Refuge de l'Olan	5		1	
21/06/18	Parking du Gioberney	Refuge de Chabornéou	5		1	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 291 / 2018

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 14/06 / 2018

Le Directeur, *Le Directeur,*

Pierre COMMENVILLE

COPIE AU CHEF DE SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR